

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE
MARDI 11 AVRIL 2023 à 20H30
Salle culturelle l'Etoile – Sartilly

N°	Objet	Décision
<u>2023-03-01</u>	Vote des comptes de gestion 2022	Unanimité
<u>2023-03-02</u>	Vote des comptes administratifs 2022	Unanimité
<u>2023-03-03</u>	Affectation des résultats d'exploitation 2022	Unanimité
<u>2023-03-04</u>	Fiscalité locale - Vote des taux d'imposition 2023	20 pour et 7 contre
<u>2023-03-05</u>	Fiscalité locale – Fixation du taux et des exonérations de la taxe d'aménagement	24 pour et 3 abstentions
<u>2023-03-06</u>	Vote budget 2023 – Lotissement le clos rochelais	Unanimité
<u>2023-03-07</u>	Vote budget 2023 – Lotissement le chemin vert	Unanimité
<u>2023-03-08</u>	Vote budget 2023 – Budget communal	Unanimité
<u>2023-03-09</u>	Fixation du taux de fongibilité des crédits	Unanimité
<u>2023-03-10</u>	Subventions octroyées aux associations caritatives et sociales pour l'année 2023	Unanimité

<u>2023-03-11</u>	Subventions octroyées aux associations culturelles et patrimoniales pour l'année 2023	Unanimité
<u>2023-03-12</u>	Subventions octroyées aux associations festives pour l'année 2023	Unanimité
<u>2023-03-13</u>	Subventions octroyées aux associations sportives pour l'année 2023	Unanimité
<u>2023-03-14</u>	Subventions octroyées aux associations autres pour l'année 2023	Unanimité
<u>2023-03-15</u>	Participation aux frais de fonctionnement des écoles Ste Marie et St Joseph d'Avranches	Unanimité
<u>2023-03-16</u>	Demande de participation du SDEM50 pour le renforcement du réseau électrique des rues des Halles et du Haras	Unanimité
<u>2023-03-17</u>	Adoption de la convention cadre relative à l'opération de revitalisation de territoire (ORT)	Unanimité
<u>2023-03-18</u>	Convention avec la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie pour l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre de l'installation de colonnes enterrées sur la commune	Unanimité
<u>2023-03-19</u>	Adoption du règlement intérieur du city park – Sartilly	Unanimité
<u>2023-03-20</u>	Choix de la maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de création d'une restauration collective scolaire	Unanimité
<u>2023-03-21</u>	Choix de la dénomination et des numéros des voies du futur lotissement en centre bourg de Sartilly	Unanimité

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
27	22	27

Vote
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Secrétaire de séance
Mme HULIN Martine
Date de convocation :
5 avril 2023
Date d'affichage :
5 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

Etaient présents : M. LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, M. LE CORVIC Laurent, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, Mme HULIN Martine, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LEMONNIER Alain, Mme LEROY Nathalie, Mme LOUPY Véronique, Mme FAHSS Florence, M. ROBIDAT Didier, Mme PREIRA Lucie, Mme APPRIOU Caroline, Mme LEPLU Dorothée, M. CHAUMONT Pascal, Mme LEPELLETIER Chéyenne, Mme LEMOUSSU Danièle, M. LEGOUPIL Etienne, Mme GEHAN Laëtitia.

Pouvoirs : Mme VAUTIER Laëtitia a donné pouvoir à M. ROBIDAT Didier, M. LASIS Claude a donné pouvoir à Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. MIGNOT Loïc a donné pouvoir à Mme FAHSS Florence, M. JUIN Nicolas a donné pouvoir à Mme LEROY Nathalie, M. CAHU Abel a donné pouvoir à M. CHAUMONT Pascal.

2023-03-01 – VOTE DES COMPTES DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les comptes de gestion de l'exercice 2022 dressés par le Trésorier municipal concernant :

- Le budget communal
- Le budget du lotissement "Le Chemin Vert »
- Le budget du lotissement "Le Clos Rochelais".

Sartilly-Baie-Bocage, le 17 avril 2023

Le Maire,
Gaëtan LAMBERT



Accusé de réception en préfecture
050-200058048-20230411-2023-03-01-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Nombre de membres

Afférents	Présents	Votants
27	21	26

Vote

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance

Mme HULIN Martine

Date de convocation :

5 avril 2023

Date d'affichage :

5 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

Etaient présents : M. LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, M. LE CORVIC Laurent, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, Mme HULIN Martine, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LEMONNIER Alain, Mme LEROY Nathalie, Mme LOUPY Véronique, Mme FAHSS Florence, M. ROBIDAT Didier, Mme PREIRA Lucie, Mme APPRIOU Caroline, Mme LEPLU Dorothée, M. CHAUMONT Pascal, Mme LEPELLETIER Chéyenne, Mme LEMOUSSU Danièle, M. LEGOUPIL Etienne, Mme GEHAN Laëtitia.

Pouvoirs : Mme VAUTIER Laëtitia a donné pouvoir à M. ROBIDAT Didier, M. LASIS Claude a donné pouvoir à Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. MIGNOT Loïc a donné pouvoir à Mme FAHSS Florence, M. JUIN Nicolas a donné pouvoir à Mme LEROY Nathalie, M. CAHU Abel a donné pouvoir à M. CHAUMONT Pascal.

M. le Maire n'a pas pris part au vote.

2023-03-02 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que M. LAMBERT Gaëtan, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme REBELLE Anne-Cécile, Maire adjointe, pour le vote des comptes administratifs.

	Budget communal	Lotissement le Chemin Vert	Lotissement le Clos Rochelais
Excédent de section de fonctionnement	770 981.44 €	34 643.60 €	- 3 474.77 €
Déficit d'investissement	- 201 703.79 €	- €	- 58 551.83 €
Résultat cumulé de la section d'investissement	1 642 719.98 €	34 643.60 €	- 17 573.24 €
Déficit d'investissement	- 305 418.60 €	- €	- €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
approuve les différents comptes administratifs de l'exercice 2022.**

Sartilly-Baie-Bocage, le 17 avril 2023

Le Maire,
Gaëtan LAMBERT



DEPARTEMENT DE LA MANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
27	22	27

Vote
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Secrétaire de séance
Mme HULIN Martine
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

Etaient présents : M. LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, M. LE CORVIC Laurent, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, Mme HULIN Martine, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LEMONNIER Alain, Mme LEROY Nathalie, Mme LOUPY Véronique, Mme FAHSS Florence, M. ROBIDAT Didier, Mme PREIRA Lucie, Mme APPRIOU Caroline, Mme LEPLU Dorothée, M. CHAUMONT Pascal, Mme LEPELLETIER Chéyenne, Mme LEMOUSSU Danièle, M. LEGOUPIL Etienne, Mme GEHAN Laëtitia.

Pouvoirs : Mme VAUTIER Laëtitia a donné pouvoir à M. ROBIDAT Didier, M. LASIS Claude a donné pouvoir à Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. MIGNOT Loïc a donné pouvoir à Mme FAHSS Florence, M. JUIN Nicolas a donné pouvoir à Mme LEROY Nathalie, M. CAHU Abel a donné pouvoir à M. CHAUMONT Pascal.

2022-03-03 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2022 – BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif 2022 du budget communal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-103 714.81 €		-201 703.79 €	1942 897.43 € 1583 992.60 €	-358 904.83 €	-664 323.43 €
FONCT	1795 039.35 €	923 300.81 €	770 981.44 €			1642 719.98 €
	1 691 324.54	871 738.54	1 337 301.38			978 396.55

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	1642 719.98 €
Report d'investissement (001)	
001 dépenses d'investissement	305 418.60 €
001 recettes d'investissement	- €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	664 323.43 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	978 396.55 €
Total affecté au c/ 1068 :	664 323.43 €

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Sartilly-Baie-Bocage, le 17 avril 2023

Le Maire,
Gaëtan LAMBERT



SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
27	22	27

Vote
Pour : 20 Contre : 7 Abstention : 0

Secrétaire de Séance
Mme HULIN Martine
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

Etaient présents : M. LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, M. LE CORVIC Laurent, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, Mme HULIN Martine, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LEMONNIER Alain, Mme LEROY Nathalie, Mme LOUPY Véronique, Mme FAHSS Florence, M. ROBIDAT Didier, Mme PREIRA Lucie, Mme APPRIOU Caroline, Mme LEPLU Dorothee, M. CHAUMONT Pascal, Mme LEPELLETIER Chéyenne, Mme LEMOUSSU Danièle, M. LEGOUPIL Etienne, Mme GEHAN Laëtitia.

Pouvoirs : Mme VAUTIER Laëtitia a donné pouvoir à M. ROBIDAT Didier, M. LASIS Claude a donné pouvoir à Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. MIGNOT Loïc a donné pouvoir à Mme FAHSS Florence, M. JUIN Nicolas a donné pouvoir à Mme LEROY Nathalie, M. CAHU Abel a donné pouvoir à M. CHAUMONT Pascal.

2022-03-04 – FISCALITÉ LOCALE - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 20 voix pour et 7 voix contre,

Décide de modifier les taux comme suit :

Taxe foncière (bâti)	41.69 %
Taxe foncière (non bâti)	33.90 %
Taxe habitation (TH)	12.79 %

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Sartilly-Baie-Bocage, le 20 avril 2023

Le Maire,
Gaëtan LAMBERT



DEPARTEMENT DE LA MANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
27	22	27

Vote
Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 3

Secrétaire de Séance
Mme HULIN Martine
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

Etaient présents : M. LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, M. LE CORVIC Laurent, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, Mme HULIN Martine, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LEMONNIER Alain, Mme LEROY Nathalie, Mme LOUPY Véronique, Mme FAHSS Florence, M. ROBIDAT Didier, Mme PREIRA Lucie, Mme APPRIOU Caroline, Mme LEPLU Dorothée, M. CHAUMONT Pascal, Mme LEPELLETIER Chéyenne, Mme LEMOUSSU Danièle, M. LEGOUPIL Etienne, Mme GEHAN Laëtitia.

Pouvoirs : Mme VAUTIER Laëtitia a donné pouvoir à M. ROBIDAT Didier, M. LASIS Claude a donné pouvoir à Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. MIGNOT Loïc a donné pouvoir à Mme FAHSS Florence, M. JUIN Nicolas a donné pouvoir à Mme LEROY Nathalie, M. CAHU Abel a donné pouvoir à M. CHAUMONT Pascal.

2022-03-05 – FISCALITÉ LOCALE – FIXATION DU TAUX ET DES ÉXONÉRATIONS DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Vu l'article L. 331-1 du code de l'urbanisme ;
Vu les articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts ;
Vu l'ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive ;
Vu le décret n° 2021-1452 du 4 novembre 2021 pris pour l'application des articles L. 331-14 et L. 331-15 du code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 24 voix pour et 3 abstentions,

DÉCIDE d'instituer la taxe d'aménagement ;
DÉCIDE de fixer le taux de la taxe d'aménagement à **3 %** sur le territoire de la commune de Sartilly-Baie-Bocage ;
DÉCIDE d'exonérer les locaux cités en annexe sur l'ensemble du territoire de 50 à 100% ;
CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Sartilly-Baie-Bocage, le 20 avril 2023

Le Maire,
Gaëtan LAMBERT



ANNEXE 1 : Exonérations

Exonération	Taux d'exonération
Locaux financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt (art. 1635 quater E, 2° CGI)	50 %
Abris de jardin, les serres de jardin destinées à un usage non professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20 mètres carrés, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable (art. 1635 quater E, 6° CGI)	100 %

Le Maire,
Gaëtan LAMBERT



Accusé de réception en préfecture
050-200058048-20230411-2023-03-05-AI
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
27	22	27

Vote
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Secrétaire de Séance
Mme HULIN Martine
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

Etaient présents : M. LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, M. LE CORVIC Laurent, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, Mme HULIN Martine, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LEMONNIER Alain, Mme LEROY Nathalie, Mme LOUPY Véronique, Mme FAHSS Florence, M. ROBIDAT Didier, Mme PREIRA Lucie, Mme APPRIOU Caroline, Mme LEPLU Dorothee, M. CHAUMONT Pascal, Mme LEPELLETIER Chéyenne, Mme LEMOUSSU Danièle, M. LEGOUPIL Etienne, Mme GEHAN Laëtitia.

Pouvoirs : Mme VAUTIER Laëtitia a donné pouvoir à M. ROBIDAT Didier, M. LASIS Claude a donné pouvoir à Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. MIGNOT Loïc a donné pouvoir à Mme FAHSS Florence, M. JUIN Nicolas a donné pouvoir à Mme LEROY Nathalie, M. CAHU Abel a donné pouvoir à M. CHAUMONT Pascal.

2022-03-06 – VOTE BUDGET 2023 – LOTISSEMENT LE CLOS ROCHELAIS

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 5 avril 2023 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	17 583.24	17 583.24
Section d'investissement	0 €	0 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2023

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	17 583.24	17 583.24
Section d'investissement	0 €	0 €

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Sartilly-Baie-Bocage, le 20 avril 2023

Le Maire,
Gaëtan LAMBERT



DEPARTEMENT DE LA MANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

<u>Nombre de membres</u>		
Afférents	Présents	Votants
27	22	27

<u>Vote</u>
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

<u>Secrétaire de Séance</u>
Mme HULIN Martine
<u>Date de convocation :</u> 5 avril 2023
<u>Date d'affichage :</u> 5 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

Etaient présents : M. LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, M. LE CORVIC Laurent, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, Mme HULIN Martine, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LEMONNIER Alain, Mme LEROY Nathalie, Mme LOUPY Véronique, Mme FAHSS Florence, M. ROBIDAT Didier, Mme PREIRA Lucie, Mme APPRIOU Caroline, Mme LEPLU Dorothee, M. CHAUMONT Pascal, Mme LEPELLETIER Chéyenne, Mme LEMOUSSU Danièle, M. LEGOUPIL Etienne, Mme GEHAN Laëtitia.

Pouvoirs : Mme VAUTIER Laëtitia a donné pouvoir à M. ROBIDAT Didier, M. LASIS Claude a donné pouvoir à Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. MIGNOT Loïc a donné pouvoir à Mme FAHSS Florence, M. JUIN Nicolas a donné pouvoir à Mme LEROY Nathalie, M. CAHU Abel a donné pouvoir à M. CHAUMONT Pascal.

2022-03-07 – VOTE BUDGET 2023 – LOTISSEMENT LE CHEMIN VERT

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 5 avril 2023 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	34 653.60 €	34 653.60 €
Section d'investissement	0 €	0 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2023

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	34 653.60 €	34 653.60 €
Section d'investissement	0 €	0 €

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Sartilly-Baie-Bocage, le 20 avril 2023

Le Maire,
Gaëtan LAMBERT



SEANCE DU 11 AVRIL 2023

<u>Nombre de membres</u>		
Afférents	Présents	Votants
27	22	27

<u>Vote</u>
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

<u>Secrétaire de Séance</u>
Mme HULIN Martine
<u>Date de convocation :</u> 5 avril 2023
<u>Date d'affichage :</u> 5 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

Etaient présents : M. LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, M. LE CORVIC Laurent, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, Mme HULIN Martine, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LEMONNIER Alain, Mme LEROY Nathalie, Mme LOUPY Véronique, Mme FAHSS Florence, M. ROBIDAT Didier, Mme PREIRA Lucie, Mme APPRIOU Caroline, Mme LEPLU Dorothee, M. CHAUMONT Pascal, Mme LEPELLETIER Chéyenne, Mme LEMOUSSU Danièle, M. LEGOUPIL Etienne, Mme GEHAN Laëtitia.

Pouvoirs : Mme VAUTIER Laëtitia a donné pouvoir à M. ROBIDAT Didier, M. LASIS Claude a donné pouvoir à Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. MIGNOT Loïc a donné pouvoir à Mme FAHSS Florence, M. JUIN Nicolas a donné pouvoir à Mme LEROY Nathalie, M. CAHU Abel a donné pouvoir à M. CHAUMONT Pascal.

2022-03-08 – VOTE BUDGET 2023 – BUDGET COMMUNAL

Vu les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal.

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2023 du budget principal.

Le projet de budget primitif, pour l'exercice 2023, est voté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	3 698 037.55	3 698 037.55
Section d'investissement	5 728 862.18	6 798 914.77

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	3 698 037.55	3 698 037.55
Section d'investissement	5 728 862.18	6 798 914.77

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Sartilly-Baie-Bocage, le 20 avril 2023

Le Maire,
Gaëtan LAMBERT



DEPARTEMENT DE LA MANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
27	22	27

Vote
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Secrétaire de Séance
Mme HULIN Martine
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

Etaient présents : M. LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, M. LE CORVIC Laurent, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, Mme HULIN Martine, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LEMONNIER Alain, Mme LEROY Nathalie, Mme LOUPY Véronique, Mme FAHSS Florence, M. ROBIDAT Didier, Mme PREIRA Lucie, Mme APPRIOU Caroline, Mme LEPLU Dorothee, M. CHAUMONT Pascal, Mme LEPELLETIER Chéyenne, Mme LEMOUSSU Danièle, M. LEGOUPIL Etienne, Mme GEHAN Laëtitia.

Pouvoirs : Mme VAUTIER Laëtitia a donné pouvoir à M. ROBIDAT Didier, M. LASIS Claude a donné pouvoir à Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. MIGNOT Loïc a donné pouvoir à Mme FAHSS Florence, M. JUIN Nicolas a donné pouvoir à Mme LEROY Nathalie, M. CAHU Abel a donné pouvoir à M. CHAUMONT Pascal.

2023-03-09 – VOTE TAUX DE FONGIBILITE – BUDGET COMMUNAL

Vu les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal.

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2023 du budget principal et des budgets lotissements « le clos Rochelais » et « le chemin vert ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les taux de fongibilité comme suit pour ces trois budgets :

Taux de fongibilité section de fonctionnement : 7.5 %

Taux de fongibilité section d'investissement : 7.5%

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Sartilly-Baie-Bocage, le 20 avril 2023

Le Maire,
Gaëtan LAMBERT



DEPARTEMENT DE LA MANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
27	22	23

Vote
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Secrétaire de séance
Mme HULIN Martine
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

Etaients présents : M. LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, M. LE CORVIC Laurent, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, Mme HULIN Martine, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LEMONNIER Alain, Mme LEROY Nathalie, Mme LOUPY Véronique, Mme FAHSS Florence, M. ROBIDAT Didier, Mme PREIRA Lucie, Mme APPRIOU Caroline, Mme LEPLU Dorothee, M. CHAUMONT Pascal, Mme LEPELLETIER Chéyenne, Mme LEMOUSSU Danièle, M. LEGOUPIL Etienne, Mme GEHAN Laëtitia.

Pouvoirs : Mme VAUTIER Laëtitia a donné pouvoir à M. ROBIDAT Didier, M. LASIS Claude a donné pouvoir à Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. MIGNOT Loïc a donné pouvoir à Mme FAHSS Florence, M. JUIN Nicolas a donné pouvoir à Mme LEROY Nathalie, M. CAHU Abel a donné pouvoir à M. CHAUMONT Pascal.

Etant concernés en tant que membre d'une des associations examinées, Madame LEBOUTEILLER Nathalie, Monsieur CERTAIN Pierre et Madame PREIRA Lucie n'ont pas pris part au vote.

2023-03-10 – SUBVENTIONS OCTROYÉES AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES ET SOCIALES POUR L'ANNÉE 2023

VU l'avis de la commission des finances du 22 mars 2023, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

Associations	Proposition 2023
CARITATIVES et SOCIALES	7 150.00
ADSB (association des donneurs de sang du Sud Manche)	200.00
AGAPEI Granville	100.00
Restaurants du cœur de la Manche	50.00
VVV – Accompagnement de l'âge	200.00

Amstramgram	2 000.00
Amstramfoot	2 000.00
Destinée Rose NL	500.00
La Maison d'Odile	2 000.00
Respire	50.00
Secours populaire – comité de Granville	50.00

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte les propositions de subventions de la commission des finances comme indiqué ci-dessus.

Les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au BP 2023 compte 6574.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Sartilly-Baie-Bocage, le 17 avril 2023

Le Maire,
Gaëtan LAMBERT



DEPARTEMENT DE LA MANCHE
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
 MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
27	22	22

Vote
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Secrétaire de séance
Mme HULIN Martine
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

Etaient présents : M. LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, M. LE CORVIC Laurent, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, Mme HULIN Martine, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LEMONNIER Alain, Mme LEROY Nathalie, Mme LOUPY Véronique, Mme FAHSS Florence, M. ROBIDAT Didier, Mme PREIRA Lucie, Mme APPRIOU Caroline, Mme LEPLU Dorothee, M. CHAUMONT Pascal, Mme LEPELLETIER Chéyenne, Mme LEMOUSSU Danièle, M. LEGOUPIL Etienne, Mme GEHAN Laëtitia.

Pouvoirs : Mme VAUTIER Laëtitia a donné pouvoir à M. ROBIDAT Didier, M. LASIS Claude a donné pouvoir à Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. MIGNOT Loïc a donné pouvoir à Mme FAHSS Florence, M. JUIN Nicolas a donné pouvoir à Mme LEROY Nathalie, M. CAHU Abel a donné pouvoir à M. CHAUMONT Pascal.

Etant concerné en tant que membre d'une des associations examinées, Monsieur LUCAS Jean-Pierre, Monsieur LE CORVIC Laurent, Monsieur CERTAIN Pierre, Monsieur FAUVEL Jean-Pierre et Mme APPRIOU Caroline n'ont pas pris part au vote.

2023-03-11 – SUBVENTIONS OCTROYÉES AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET PATRIMONIALES POUR L'ANNÉE 2023

VU l'avis de la commission des finances du 22 mars 2023, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

CULTURELLES et PATRIMONIALES	5 900.00
A livre Ouvert	750.00
Les Coulisses du Manoir	2 500.00
Union des Arts	500.00
La Rochelle Normande Patrimoine	1 500.00

MJE Musique Jouons Ensemble	600.00
Les Musiciens du Mont	50.00

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte les propositions de subventions de la commission des finances comme indiqué ci-dessus.

Les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au BP 2023 compte 6574.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Sartilly-Baie-Bocage, le 17 avril 2023

Le Maire,
Gaëtan LAMBERT



DEPARTEMENT DE LA MANCHE
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
 MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
27	22	25

Vote
Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Secrétaire de séance
Mme HULIN Martine
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

Etaiet présents : M. LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, M. LE CORVIC Laurent, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, Mme HULIN Martine, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LEMONNIER Alain, Mme LEROY Nathalie, Mme LOUPY Véronique, Mme FAHSS Florence, M. ROBIDAT Didier, Mme PREIRA Lucie, Mme APPRIOU Caroline, Mme LEPLU Dorothee, M. CHAUMONT Pascal, Mme LEPELLETIER Chéyenne, Mme LEMOUSSU Danièle, M. LEGOUPIL Etienne, Mme GEHAN Laëtitia.

Pouvoirs : Mme VAUTIER Laëtitia a donné pouvoir à M. ROBIDAT Didier, M. LASIS Claude a donné pouvoir à Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. MIGNOT Loïc a donné pouvoir à Mme FAHSS Florence, M. JUIN Nicolas a donné pouvoir à Mme LEROY Nathalie, M. CAHU Abel a donné pouvoir à M. CHAUMONT Pascal.

Etant concerné en tant que membre d'une des associations examinées, Monsieur LEMONNIER Alain et Madame LEPLU Dorothee n'ont pas pris part au vote.

2023-03-12 – SUBVENTIONS OCTROYÉES AUX ASSOCIATIONS FESTIVES POUR L'ANNÉE 2023

VU l'avis de la commission des finances du 22 mars 2023, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

FESTIVES	4 200.00
ABBA (Angey Baie Bocage Animations)	700.00
ABBA (Angey Baie Bocage Animations) CONCERT	1 000.00
Comité des fêtes de Montviron	2 500.00

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte les propositions de subventions de la commission des finances comme indiqué ci-dessus.

Les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au BP 2023 compte 6574.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Sartilly-Baie-Bocage, le 17 avril 2023

Le Maire,
Gaëtan LAMBERT



DEPARTEMENT DE LA MANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
27	22	24

Vote
Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Secrétaire de Séance
Mme HULIN Martine
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

Etaient présents : M. LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, M. LE CORVIC Laurent, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, Mme HULIN Martine, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LEMONNIER Alain, Mme LEROY Nathalie, Mme LOUPY Véronique, Mme FAHSS Florence, M. ROBIDAT Didier, Mme PREIRA Lucie, Mme APPRIOU Caroline, Mme LEPLU Dorothee, M. CHAUMONT Pascal, Mme LEPELLETIER Chéyenne, Mme LEMOUSSU Danièle, M. LEGOUPIL Etienne, Mme GEHAN Laëtitia.

Pouvoirs : Mme VAUTIER Laëtitia a donné pouvoir à M. ROBIDAT Didier, M. LASIS Claude a donné pouvoir à Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. MIGNOT Loïc a donné pouvoir à Mme FAHSS Florence, M. JUIN Nicolas a donné pouvoir à Mme LEROY Nathalie, M. CAHU Abel a donné pouvoir à M. CHAUMONT Pascal.

Etant concerné en tant que membre d'une des associations examinées, Madame REBELLE Anne-Cécile et Monsieur CHAUMONT Pascal n'ont pas pris part au vote.

2023-03-13 – SUBVENTIONS OCTROYÉES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'ANNÉE 2023

VU l'avis de la commission des finances du 22 mars 2023, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

SPORTIVES	21 200.00
AS Jullouville Sartilly	10 000.00
Auto Légende Baie Bocage	500.00
Club d'Escalade de l'Avranchin	3 000.00
Club d'Escalade de l'Avranchin COMPET	1 500.00
Gymnastes Sartillais	100.00

Judo Club d'Avranches	100.00
Société Hippique Rurale	1 000.00
Tennis Club de Sartilly	3 000.00
Union Badminton Club de la Baie (UBCB)	2 000.00

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte les propositions de subventions de la commission des finances comme indiqué ci-dessus.

Les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au BP 2023 compte 6574.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Sartilly-Baie-Bocage, le 17 avril 2023

Le Maire,
Gaëtan LAMBERT



DEPARTEMENT DE LA MANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
27	22	27

Vote
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Secrétaire de séance
Mme HULIN Martine
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

Etai~~ent~~ présents : M. LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, M. LE CORVIC Laurent, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, Mme HULIN Martine, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LEMONNIER Alain, Mme LEROY Nathalie, Mme LOUPY Véronique, Mme FAHSS Florence, M. ROBIDAT Didier, Mme PREIRA Lucie, Mme APPRIOU Caroline, Mme LEPLU Doro~~thée~~, M. CHAUMONT Pascal, Mme LEPELLETIER Chéyenne, Mme LEMOUSSU Danièle, M. LEGOUPIL Etienne, Mme GEHAN Laët~~itia~~.

Pouvoirs : Mme VAUTIER Laët~~itia~~ a donné pouvoir à M. ROBIDAT Didier, M. LASIS Claude a donné pouvoir à Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. MIGNOT Loïc a donné pouvoir à Mme FAHSS Florence, M. JUIN Nicolas a donné pouvoir à Mme LEROY Nathalie, M. CAHU Abel a donné pouvoir à M. CHAUMONT Pascal.

2023-03-14 – SUBVENTIONS OCTROYÉES AUX ASSOCIATIONS AUTRES POUR L'ANNÉE 2023

VU l'avis de la commission des finances du 22 mars 2023, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

AUTRES	1 000.00
APE 1,2,3 Soleil	400.00
Club de l'amitié de Sartilly	200.00
Société de chasse La Diane	150.00
Sté de chasse FCM 197	250.00

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte les propositions de subventions de la commission des finances comme indiqué ci-dessus.

Les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au BP 2023 compte 6574.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Sartilly-Baie-Bocage, le 17 avril 2023

Le Maire,

Gaëtan LAMBERT



SEANCE DU 11 AVRIL 2023

<u>Nombre de membres</u>		
Afférents	Présents	Votants
27	22	27

<u>Vote</u>
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

<u>Secrétaire de séance</u>
Mme HULIN Martine
<u>Date de convocation :</u> 5 avril 2023
<u>Date d'affichage :</u> 5 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

Etaient présents : M. LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, M. LE CORVIC Laurent, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, Mme HULIN Martine, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LEMONNIER Alain, Mme LEROY Nathalie, Mme LOUPY Véronique, Mme FAHSS Florence, M. ROBIDAT Didier, Mme PREIRA Lucie, Mme APPRIOU Caroline, Mme LEPLU Dorothee, M. CHAUMONT Pascal, Mme LEPELLETIER Chéyenne, Mme LEMOUSSU Danièle, M. LEGOUPIL Etienne, Mme GEHAN Laëtitia.

Pouvoirs : Mme VAUTIER Laëtitia a donné pouvoir à M. ROBIDAT Didier, M. LASIS Claude a donné pouvoir à Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. MIGNOT Loïc a donné pouvoir à Mme FAHSS Florence, M. JUIN Nicolas a donné pouvoir à Mme LEROY Nathalie, M. CAHU Abel a donné pouvoir à M. CHAUMONT Pascal.

2023-03-15 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES STE MARIE ET ST JOSEPH D'AVRANCHES

Monsieur le Maire informe le conseil d'un courrier reçu de l'OGEC Saint Joseph – Sainte Marie d'Avranches sollicitant une participation de la commune aux frais de fonctionnement pour un élève scolarisé en élémentaire domicilié sur la commune déléguée de Montviron au titre de l'année scolaire 2022-2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de participer aux frais de fonctionnement occasionnés par l'élève scolarisé en élémentaire à raison de **497,60€**

Sartilly-Baie-Bocage, le 17 avril 2023

Le Maire,
Gaëtan LAMBERT



DEPARTEMENT DE LA MANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

<u>Nombre de membres</u>		
Afférents	Présents	Votants
27	22	27

<u>Vote</u>
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

<u>Secrétaire de séance</u>
Mme HULIN Martine
<u>Date de convocation :</u> 5 avril 2023
<u>Date d'affichage :</u> 5 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

Etaient présents : M. LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, M. LE CORVIC Laurent, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, Mme HULIN Martine, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LEMONNIER Alain, Mme LEROY Nathalie, Mme LOUPY Véronique, Mme FAHSS Florence, M. ROBIDAT Didier, Mme PREIRA Lucie, Mme APPRIOU Caroline, Mme LEPLU Dorothee, M. CHAUMONT Pascal, Mme LEPELLETIER Chéyenne, Mme LEMOUSSU Danièle, M. LEGOUPIL Etienne, Mme GEHAN Laëtitia.

Pouvoirs : Mme VAUTIER Laëtitia a donné pouvoir à M. ROBIDAT Didier, M. LASIS Claude a donné pouvoir à Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. MIGNOT Loïc a donné pouvoir à Mme FAHSS Florence, M. JUIN Nicolas a donné pouvoir à Mme LEROY Nathalie, M. CAHU Abel a donné pouvoir à M. CHAUMONT Pascal.

2023-03-16 – DEMANDE DE PARTICIPATION DU SDEM50 POUR LE RENFORCEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE DES RUES DES HALLES ET DU HARAS

Mme Lebouteiller, Adjointe à l'environnement et au cadre de vie, présente aux membres du conseil municipal les estimations pour le renforcement du réseau électrique « Rue des Halles - Rue du Haras » à Sartilly.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 50 000 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de SARTILLY-BAIE-BOCAGE s'élève à environ 12 500 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** la réalisation du renforcement des réseaux « Rue des Halles - Rue du Haras » à Sartilly,
- **Demande** au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le : **2^e trimestre 2023**,
- **Accepte** une participation de la commune de 12 500 €,
- **S'engage** à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- **S'engage** à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- **Donne** pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Sartilly-Baie-Bocage, le 17 avril 2023

Le Maire,
Gaëtan LAMBERT



DEPARTEMENT DE LA MANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
27	22	27

Vote
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Secrétaire de Séance
Mme HULIN Martine
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

Etaient présents : M. LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, M. LE CORVIC Laurent, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, Mme HULIN Martine, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LEMONNIER Alain, Mme LEROY Nathalie, Mme LOUPY Véronique, Mme FAHSS Florence, M. ROBIDAT Didier, Mme PREIRA Lucie, Mme APPRIOU Caroline, Mme LEPLU Dorothee, M. CHAUMONT Pascal, Mme LEPELLETIER Chéyenne, Mme LEMOUSSU Danièle, M. LEGOUPIL Etienne, Mme GEHAN Laëtitia.

Pouvoirs : Mme VAUTIER Laëtitia a donné pouvoir à M. ROBIDAT Didier, M. LASIS Claude a donné pouvoir à Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. MIGNOT Loïc a donné pouvoir à Mme FAHSS Florence, M. JUIN Nicolas a donné pouvoir à Mme LEROY Nathalie, M. CAHU Abel a donné pouvoir à M. CHAUMONT Pascal.

2023-03-17 – ADOPTION DE LA CONVENTION CADRE RELATIVE À L'OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitat notamment ses articles L.302-2 et L.302-3

Vu la décision de l'Etat en date du 21 décembre 2020 de labelliser Petites villes de demain la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie et les communes d'Avranches, Brécey, Le Teilleul, Mortain-Bocage, Pontorson, Saint-Hilaire-du-Harcouët, Saint-James, Sartilly-Baie-Bocage et Sourdeval,

Vu la convention d'adhésion au programme Petites villes de demain signée par l'Etat, la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie, les communes d'Avranches,

Brécey, Le Teilleul, Mortain-Bocage, Pontorson, Saint-Hilaire-du-Harcouët, Saint-James, Sartilly-Baie-Bocage et Sourdeval, la Région Normandie et le Département de la Manche

Considérant que ladite convention d'adhésion prévoyait la signature d'une convention-cadre d'Opération de Revitalisation de Territoire, traduction d'une stratégie de revitalisation partagée entre la communauté d'agglomération et les communes Petites villes de demain dans un délai de 18 mois, soit avant le 28 décembre 2022,

Considérant la prorogation au 28 avril 2023 accordée par l'Etat pour la signature de la convention-cadre d'ORT,

Vu le projet de convention-cadre d'ORT annexé à la présente délibération,

Vu l'avis du comité de projet de l'ORT du 22 mars 2023,

Vu l'avis du comité d'orientation du 5 avril 2023,

Entendue la note de présentation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le contenu de la convention-cadre d'Opération de Revitalisation de Territoire et plus particulièrement le projet de revitalisation, le secteur d'intervention et le programme d'actions ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer ladite convention-cadre et toute autre pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Sartilly-Baie-Bocage, le 17 avril 2023

Le Maire,
Gaëtan LAMBERT



DEPARTEMENT DE LA MANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

<u>Nombre de membres</u>		
Afférents	Présents	Votants
27	22	27

<u>Vote</u>
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

<u>Secrétaire de Séance</u>
Mme HULIN Martine
<u>Date de convocation :</u> 5 avril 2023
<u>Date d'affichage :</u> 5 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

Etaient présents : M. LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, M. LE CORVIC Laurent, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, Mme HULIN Martine, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LEMONNIER Alain, Mme LEROY Nathalie, Mme LOUPY Véronique, Mme FAHSS Florence, M. ROBIDAT Didier, Mme PREIRA Lucie, Mme APPRIOU Caroline, Mme LEPLU Dorothee, M. CHAUMONT Pascal, Mme LEPELLETIER Chéyenne, Mme LEMOUSSU Danièle, M. LEGOUPIL Etienne, Mme GEHAN Laëtitia.

Pouvoirs : Mme VAUTIER Laëtitia a donné pouvoir à M. ROBIDAT Didier, M. LASIS Claude a donné pouvoir à Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. MIGNOT Loïc a donné pouvoir à Mme FAHSS Florence, M. JUIN Nicolas a donné pouvoir à Mme LEROY Nathalie, M. CAHU Abel a donné pouvoir à M. CHAUMONT Pascal.

2023-03-18 – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL – NORMANDIE POUR L'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DE L'INSTALLATION DE COLONNES ENTERRÉES SUR LA COMMUNE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5216-5 VI,
Vu le projet de PAV enterré sur la commune déléguée de Sartilly, rue de l'Eglise,
Vu le projet de convention de fonds de concours annexé,

Considérant que des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres, pour la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ;

Considérant que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;

Il est proposé que conseil municipal de verser un fonds de concours à la communauté d'agglomération, à hauteur de 36 % du reste à charge de l'opération « PAV enterré Sartilly Eglise ».

Le plan de financement se présente comme suit :

Nature des dépenses	Coût TTC en semi-enterré	Coût TTC en enterré	Recettes	Coût TTC
Travaux de génie civil pour 5 colonnes	6 264,00 €	11 304,00 €	Commune	17 175,22 €
Fourniture de 5 colonnes	24 488,50 €	36 623,72 €	CAMSMN	30 752,50 €
Total	30 752,50 €	47 927,72 €		47 927,72 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le versement d'un fonds de concours à la CAMSMN d'un montant de 17 175.22 € pour l'opération d'un PAV enterré sur la commune déléguée de Sartilly ;
- **AUTORISE M.** le Maire à signer la convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Sartilly-Baie-Bocage, le 17 avril 2023

Le Maire,
Gaëtan LAMBERT



SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
27	22	27

Vote
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Secrétaire de Séance
Mme HULIN Martine
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

Etaient présents : M. LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, M. LE CORVIC Laurent, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, Mme HULIN Martine, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LEMONNIER Alain, Mme LEROY Nathalie, Mme LOUPY Véronique, Mme FAHSS Florence, M. ROBIDAT Didier, Mme PREIRA Lucie, Mme APPRIOU Caroline, Mme LEPLU Dorothee, M. CHAUMONT Pascal, Mme LEPELLETIER Chéyenne, Mme LEMOUSSU Danièle, M. LEGOUPIL Etienne, Mme GEHAN Laëtitia.

Pouvoirs : Mme VAUTIER Laëtitia a donné pouvoir à M. ROBIDAT Didier, M. LASIS Claude a donné pouvoir à Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. MIGNOT Loïc a donné pouvoir à Mme FAHSS Florence, M. JUIN Nicolas a donné pouvoir à Mme LEROY Nathalie, M. CAHU Abel a donné pouvoir à M. CHAUMONT Pascal.

2023-03-19 – ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CITY PARK - SARTILLY

Vu le projet de réalisation du City Park implanté sur l'aire de loisirs « Les Violettes » - Sartilly ;
Vu le projet de règlement intérieur du City Park annexé ;
Vu l'avis favorable des membres de la commission Environnement et cadre de vie en date du 28 mars 2023.

Mme Leboutteiller, Adjointe à l'environnement et au cadre de vie, donne lecture aux membres du conseil municipal des 6 articles qui composent le projet de règlement intérieur du City Park.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le règlement intérieur du City Park tel qu'il a été présenté et annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toute mesure nécessaire à son application.

Sartilly-Baie-Bocage, le 17 avril 2023

Le Maire,
Gaëtan LAMBERT



SEANCE DU 11 AVRIL 2023

<u>Nombre de membres</u>		
Afférents	Présents	Votants
27	22	27

<u>Vote</u>
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

<u>Secrétaire de Séance</u>
Mme HULIN Martine
<u>Date de convocation :</u> 5 avril 2023
<u>Date d'affichage :</u> 5 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

Etaient présents : M. LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, M. LE CORVIC Laurent, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, Mme HULIN Martine, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LEMONNIER Alain, Mme LEROY Nathalie, Mme LOUPY Véronique, Mme FAHSS Florence, M. ROBIDAT Didier, Mme PREIRA Lucie, Mme APPRIOU Caroline, Mme LEPLU Dorothee, M. CHAUMONT Pascal, Mme LEPELLETIER Chéyenne, Mme LEMOUSSU Danièle, M. LEGOUPIL Etienne, Mme GEHAN Laëtitia.

Pouvoirs : Mme VAUTIER Laëtitia a donné pouvoir à M. ROBIDAT Didier, M. LASIS Claude a donné pouvoir à Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. MIGNOT Loïc a donné pouvoir à Mme FAHSS Florence, M. JUIN Nicolas a donné pouvoir à Mme LEROY Nathalie, M. CAHU Abel a donné pouvoir à M. CHAUMONT Pascal.

2023-03-20 – CHOIX DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DU PROJET DE CRÉATION D'UNE RESTAURATION COLLECTIVE SCOLAIRE

M. Le Corvic, Adjoint en charge des bâtiments, informe les membres du conseil municipal qu'une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre, sous forme de procédure adaptée, a été lancée le 3 février 2023 pour le projet de création d'une restauration collective scolaire. Conformément aux dispositions de l'article L2123-1 du code de la commande publique.

Il expose les principales étapes de la consultation, et notamment la mise en ligne le 03/02/2023 du dossier de consultation de maîtrise d'œuvre sur une plateforme spécialisée « Medialex » et la publication d'un avis d'appel à la concurrence au journal d'annonces légales. Les candidats avaient jusqu'au 3 mars 2023 à 12h00 pour répondre. Il a été procédé à l'ouverture des plis le 3 mars à 14h00, par la commission d'appel d'offres (CAO).

Le classement des offres s'est effectué conformément aux critères d'attribution pondérés suivants :

Critères d'attribution et pondération	Coefficient
Prix des prestations	40%
Valeur technique de l'offre	60%

Pour la valeur technique :

- Sous critère n°1 : présentation d'une méthodologie de travail pour chaque phase du projet (20 pts)
- Sous critère n°2 : présentation d'une offre lors d'un entretien (40 pts)

Les 10 candidats ayant des offres recevables ont été reçus le vendredi 24 mars 2023 par un jury mixte composé de deux élus et deux agents. Le temps de l'entretien a été de 30 minutes par candidat.

Proposition du classement :

Cabinet d'Architecte	Valeur technique sur 60		Prix sur 40	Total	Classement
	Sous critère 1 sur 20 pts	Sous Critère 2 sur 40 pts			
FOURNIER ANTOINE	13,0	20,0	35,04	68,04	10
MAGMA 3,0	20,0	33,0	33,37	86,37	4
TRICOT ARCHITECTURE	19,0	38,0	36,12	93,12	2
ATELIER 56 S	20,0	40,0	34,35	94,35	1
DIDIER LEBORGNE	18,0	19,0	39,59	76,59	7
ALIDADE PERAY MARIE STANIS	14,0	26,0	34,02	74,02	9
MOKRANE ALOUANE	17,0	19,0	39,81	75,81	8
VIART ARCHITECTE	17,0	26,0	40,00	83,00	5
DESIRS D'ESPACES	20,0	38,0	33,45	91,45	3
LAMARE	17,0	22,0	38,67	77,67	6

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de retenir la maîtrise d'œuvre ATELIER 56 S ayant obtenu le meilleur classement exposé ci-dessus pour un montant HT de 110 400,00 € pour la mission de base, soit un pourcentage honoraire de 10,2% et de 12 000,00 HT pour la mission OPC (Ordonnancement, Pilotage, et Coordination) ;

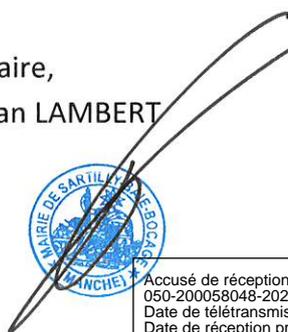
Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Sartilly-Baie-Bocage, le 17 avril 2023

Le Maire,
Gaëtan LAMBERT



Accusé de réception en préfecture
050-200058048-20230411-2023-03-20-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
27	22	27

Vote
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Secrétaire de Séance
Mme HULIN Martine
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Sartilly sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage.

Étaient présents : M. LAMBERT Gaëtan, Mme REBELLE Anne-Cécile, M. LUCAS Jean-Pierre, M. LE CORVIC Laurent, Mme LEBOUTEILLER Nathalie, Mme HULIN Martine, M. CERTAIN Pierre, M. COUIN Roger, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LEMONNIER Alain, Mme LEROY Nathalie, Mme LOUPY Véronique, Mme FAHSS Florence, M. ROBIDAT Didier, Mme PREIRA Lucie, Mme APPRIOU Caroline, Mme LEPLU Dorothee, M. CHAUMONT Pascal, Mme LEPELLETIER Chéyenne, Mme LEMOUSSU Danièle, M. LEGOUPIL Etienne, Mme GEHAN Laëtitia.

Pouvoirs : Mme VAUTIER Laëtitia a donné pouvoir à M. ROBIDAT Didier, M. LASIS Claude a donné pouvoir à Mme LEBOUTEILLER Nathalie, M. MIGNOT Loïc a donné pouvoir à Mme FAHSS Florence, M. JUIN Nicolas a donné pouvoir à Mme LEROY Nathalie, M. CAHU Abel a donné pouvoir à M. CHAUMONT Pascal.

2023-03-21 – CHOIX DE LA DENOMINATION ET DES NUMEROS DES VOIES DU FUTUR LOTISSEMENT EN CENTRE BOURG DE SARTILLY

Vu les articles L 2121-29, L 2121-30 et L 2213-28 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de classement dans le domaine public communal des espaces publics du lotissement « Le Chemin Vert » avec VIABILIS ;

Vu l'avis émis le 3 avril 2023 par le comité consultatif de la RD35 et de la Grande Rue – Sartilly ;

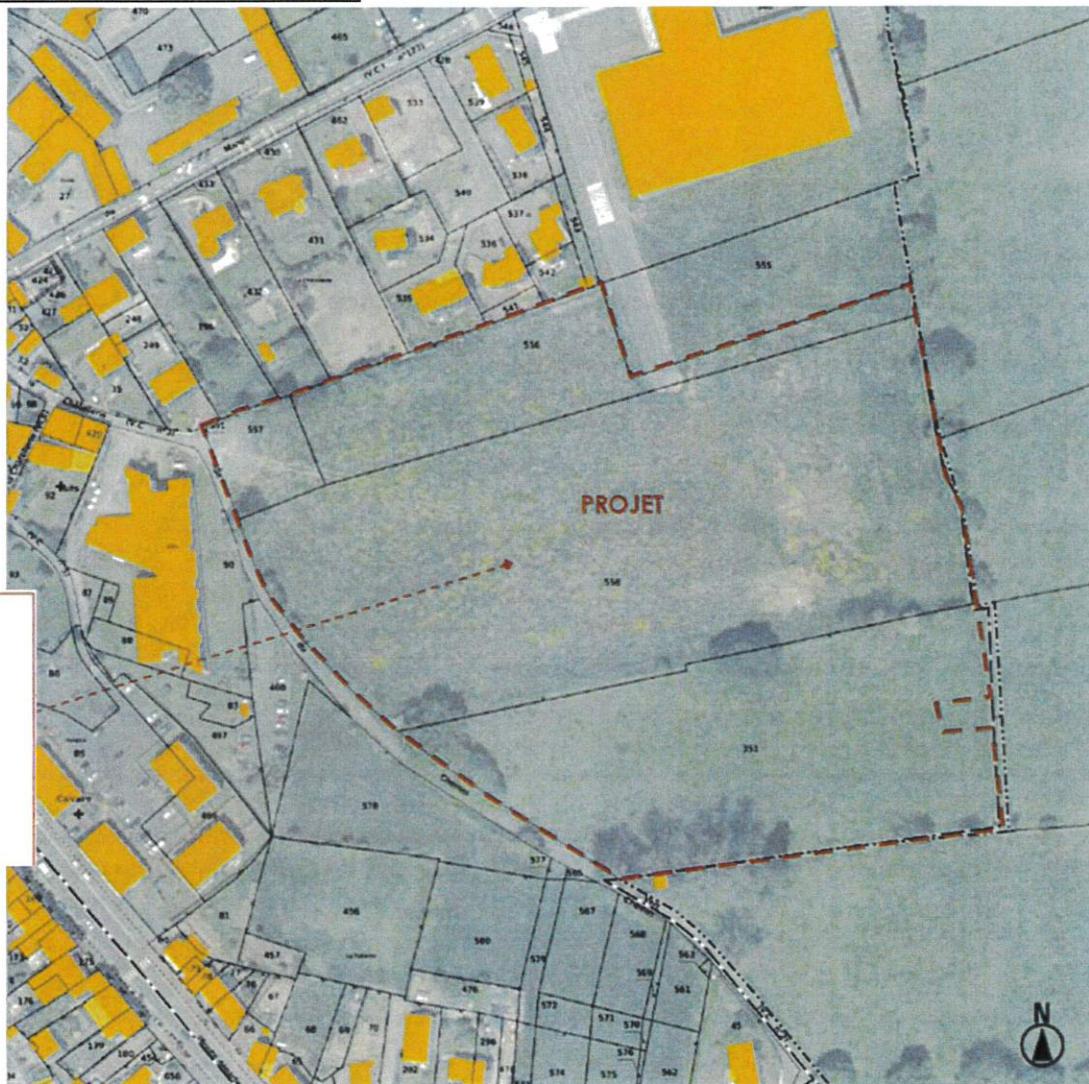
Considérant que le conseil municipal « procède à la nomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. » (Art. L 2121-30 du CGCT) ;

Considérant que le lotissement le Chemin vert est en cours de réalisation sur la commune déléguée de Sartilly ;

Considérant que le numérotage est exécuté par arrêté du maire. La procédure la plus couramment choisie est celle qui consiste à numéroter chaque côté d'une voie avec des

nombre croissants, impairs d'un côté, pairs de l'autre. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ;

Plan de situation du lotissement concerné :



TERRAIN :

SECTION AB
4 parcelles

Surface du PROJET :
Environ 35 109 m²

Mme Rebelle, Première adjointe, présente aux membres du conseil municipal la proposition émise par le comité consultatif susvisé :



La Rue de la Voie Romaine rejoint la Rue du Manoir en partie Nord et au Sud-Ouest la rue du Chemin Vert sur la commune déléguée de Sartilly.

L'Impasse de la Châtellerie rejoint la rue de la Châtellerie sur la commune déléguée de Sartilly.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER la proposition du comité consultatif telle qu'elle a été présentée ci-dessus soit la dénomination des 5 voies suivantes :

- Impasse de la Châtellerie ;
- Rue de la Voie Romaine ;
- Rue de la Céramique ;
- Rue de l'Enclos ;
- Rue de la Poterie.

DE PRECISER que le principe retenu pour la numérotation consiste à numéroter chaque côté d'une voie avec des nombres croissants, impairs d'un côté et pairs de l'autre ;

D'AUTORISER M. le Maire à procéder à l'exécution des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Sartilly-Baie-Bocage, le 20 avril 2023

Le Maire,
Gaëtan LAMBERT

